

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 30 Mars 1861.)

Relativement à l'article de la Gazette militaire de Turin (Gazetta militare), au sujet du partage de la Suisse, la Légation de Sardaigne a adressé, en date du 29 Mars, la note suivante à Mr. le Président de la Confédération :

„Tit.,

„Puisqu'il a été question dans la dernière entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, d'un article publié par un journal militaire de Turin, je crois devoir vous communiquer ce que Mr. le Comte de Cavour vient de m'écrire à ce sujet :“

„Je m'empresse de vous prévenir que la Gazetta Militare vient de rectifier spontanément les expressions qui avaient produit une impression si désagréable en Suisse.

„Vous aurez soin de faire remarquer que cette feuille n'a aucun caractère officiel et qu'il lui est permis d'être absurde à ses risques et périls.“

„Je saisis avec empressement cette occasion, Monsieur le Président, pour offrir à Votre Excellence les nouvelles assurances de ma plus haute considération.“

JOCTEAU.

La Légation de Sardaigne a fait, en date du 23 Mars, au nom de son Gouvernement, la notification suivante :

„Tit.,

„Le Parlement National a voté, et Sa Majesté le Roi de Sardaigne a sanctionné la loi en vertu de laquelle Victor Emmanuel II assume, pour Lui et pour Ses successeurs, le titre de *Roi d'Italie*. Ainsi se trouve consacrée solennellement, et selon les formes de la l'égalité constitutionnelle, la reconstitution d'une Nation qui sera reconnue désormais en Europe.

„Accompagnée, dans ses récentes épreuves, de la sympathie des peuples les plus éclairés, l'Italie prend place aujourd'hui dans le concert des Puissances, avec la confiance d'y apporter un élément d'ordre et de sécurité de plus.

„Le soussigné Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté, en s'acquittant, par ordre de son Gouvernement, de l'agréable devoir de notifier cet important événement à Son Excellence Monsieur *Knusel*, Président de la Confédération, est heureux d'exprimer la confiance de trouver, dans le Conseil fédéral des dispositions en rapport avec celles que le Gouvernement du Roi professe à son égard. Outre les nombreux intérêts communs qui relient les deux Pays l'un à l'autre, dans le présent et pour l'avenir, les généreux sentiments des populations Helvétiques, si attachées aux principes d'indépendance sur lesquels se fonde le Gouvernement du Roi, lui en sont encore les garants.

„En adressant cette communication à Son Excellence Monsieur le Président de la Confédération, le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour lui offrir les nouvelles assurances de sa très-haute considération“.

JOCTEAU.

En réponse à cette notification, le Conseil fédéral a adressé à l'Envoyé extraordinaire de la Confédération suisse, *Mr. Tourte*, à Turin, la note suivante :

„Tit.,

„Par note du 23 courant, Monsieur le Commandeur *Jocteau* nous a informés que le Parlement National a voté et que S. M. le Roi de Sardaigne a sanctionné la loi en vertu de laquelle *Victor Emmanuel II* assume, pour Lui et Ses successeurs, le titre de *Roi d'Italie*.

„En vous transmettant ci-joint copie de cette note, nous vous chargeons, Monsieur, de remercier de notre part le Gouvernement du Roi *Victor Emmanuel* de cette communication et de lui exprimer la satisfaction que nous avons éprouvée des sentiments d'amitié que le Gouvernement de Sa Majesté a témoignés à cette occasion envers la Suisse. Celle-ci ne manquera pas, de son côté, de contribuer aussi sous le nouvel ordre de choses loyalement et autant qu'il dépendra d'elle à maintenir et à resserrer toujours davantage les anciennes relations de bonne amitié qui existent si heureusement entre les deux pays voisins.

„Agréez, etc.“

(Du 1. Avril 1861.)

Le Conseil fédéral a conclu avec la France une convention touchant le transport du sel par les Cantons de Vaud et de Genève, à destination de la haute Savoie.

Mr. Rodolphe *Schwander*, pierriste, d'Aarberg, a été nommé ruraliste postal au dit lieu.

(Du 5 Avril 1861.)

Le Conseil fédéral a confirmé pour la période de 1861/1864 Mr. Costantino *Trezzini* dans ses fonctions d'inspecteur du corps des gardes-frontières dans le Canton du Tessin, et nommé le Prieur Mr. Louis *Gaillard* ruraliste postal à l'hospice du Grand St. Bernard.

Parmi les officiers nouvellement nommés le 14 du mois passé dans l'état-major fédéral (voir page 262 ci-devant), ceux dont les noms suivent n'ont pas accepté leur nomination, savoir :

- | | |
|---|--|
| Mr. <i>Hafner</i> , Jean-Ulric, de Wittenbach (St. Gall), | } nommés majors à
l'état-major d'artill. |
| „ <i>Kiefer</i> , G., de Bâle, | |
| Mr. <i>Fierz</i> , Jean, de Küssnacht (Zurich), | } nommés capitaines à
l'état-major d'artillerie. |
| „ <i>Boillat</i> , Edouard, de Reconwillier (Berne), | |
| Mr. <i>Zelger</i> , Ferd.-Alois-Albert, de Stanz, | } nommés lieutenants à
l'état-major d'artillerie. |
| „ <i>Massip</i> , Philippe, de Genève, | |
| „ <i>Heusser</i> , Robert, de Hombrechtikon, | |
| „ <i>Perrochet</i> , Gustave, de la Chaux-de-Fonds, | |
| „ <i>Schwarzenbach</i> , Auguste, de Thalweil, | |

Afin de pourvoir à ces vacances et de compléter en même temps l'état-major, le Conseil fédéral a procédé aux avancements et aux nouvelles nominations ci-après :

I. PROMOTIONS.

A. Etat-major général.

Lieutenant-colonel.

Mr. *Mérian*, Rodolphe, de et à Bâle, actuellement major au dit état-major.

B. Etat-major d'artillerie.

Majors.

Mr. <i>Bleuler</i> , Henri, de Riesbach (Zurich),	}	actuellement capitaines à l'état-major d'artillerie.
„ <i>Leemann</i> , Jean, de Meilen, „		
„ <i>de Vallière</i> , Théodore, de Lausanne,		
„ <i>Reinert</i> , Othon, de Soleure,		

C. Etat-major du génie.

I. sous-lieutenant.

Mr. *de May*, Edouard, de Berne, actuellement II. sous-lieutenant au dit état-major.

D. Etat-major du Commissariat.

Fonctionnaire du Commissariat de II. classe avec rang de major.

Mr. *Poyet*, Alphonse, du Canton de Vaud, à Neuchâtel, actuellement commissaire avec rang de capitaine.

II. NOUVELLES NOMINATIONS.

A. Etat-major d'artillerie.

Capitaine.

Mr. *Zelger*, Ferdinand-Aloïs-Albert, de Stanz, actuellement lieutenant d'artillerie.

B. Etat-major général.

Capitaine.

Mr. *Roulet*, Henri, de Neuchâtel, ci-devant lieutenant.

C. Etat-major du Commissariat.

Commissaire des guerres de III. classe avec rang de capitaine.

Mr. *Durr*, Adolphe, de Allstetten (Zurich).

Commissaire de IV. classe avec rang de lieutenant.

Mr. *Baader*, Jean-Jacques, de Hôngg (Zurich).

Commissaires de V. classe avec rang de sous-lieutenants.

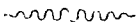
Mr. *Martin*, Louis, de Neuchâtel,
 „ *Neff*, Jean-Jacques, de Herisau.
 „ *Vanotti*, Giovanni, de Aqua rossa (Tessin),
 „ *Chenevard*, Paul, de Genève,
 „ *Meusel*, Marc, „
 „ *de Stoutz*, Jules, „
 „ *Ernst*, Fritz, de Lausanne.
 „ *Alder*, Edouard, de Küssnacht (Zurich),
 „ *Munzinger*, Théodore, de Olten,
 „ *Arthaud*, Pierre, de Genève,

actuellement aspirants au commissariat.

La patente de débitant de poudre a été retirée:

à Mr. *L. Calame-Gilabert*, au Locle.

„ „ *Auguste Bürcher*, à Brigue.



Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1861
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.04.1861
Date	
Data	
Seite	369-373
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 502

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.